



SAINT-YLIE JURA
CENTRE HOSPITALIER SPÉCIALISÉ

CATALOGUE DE FORMATIONS 2023



Gagnez en compétences !

Notre organisme de formation s'engage dans une démarche qualité, pour proposer des actions adaptées aux attentes de vos professionnels et de votre établissement.

Elles sont personnalisées en utilisant des méthodes pédagogiques individualisées.

Nous dispensons aussi des formations spécifiques, avec la création de programmes sur mesure, dans lesquelles le stagiaire pourra trouver des outils et des méthodes adaptés.

Chaque formation suivie, vise à aider l'apprenant à déployer les compétences acquises dans son travail au quotidien.

Notre engagement consiste à :

- ✓ Placer l'utilisateur au centre de nos préoccupations
- ✓ Mutualiser les pratiques, en proposant des démarches innovantes
- ✓ Promouvoir une offre de formation adaptée aux besoins des établissements, des professionnels et des usagers
- ✓ Et à un développement du maillage territorial, en terme de formations

Notre professionnalisme est reconnu par la certification



Notre équipe

Nos formateurs sont avant tout des praticiens. Tous ont une activité en institution puisque, selon nous, les apports conceptuels et théoriques doivent s'articuler avec la pratique professionnelle.

Afin de favoriser l'apprentissage et l'intégration des connaissances, ils utilisent des méthodes pédagogiques innovantes :

- ❖ Simulation en santé
- ❖ Apports théoriques avec diaporamas
- ❖ Travail de groupes
- ❖ Jeux de rôles
- ❖ Illustration avec situations cliniques.

Notre équipe de formateurs est engagée, créative et reste à votre écoute afin de vous garantir des enseignements et des partages de qualité.

Notre équipe administrative vous accompagne à chaque étape du dispositif de formation. Nous créerons ensemble cette formation adaptée à vos besoins et aux profils de vos agents .

La formation en inter-établissement :

Les sessions de formation permettent le partage d'expérience et d'uniformiser les pratiques. Les sessions ont lieu au sein de notre établissement de santé.

La qualité des interactions dans le groupe, les échanges entre les apprenants favorisent le développement de la compétence collective.

La formation en intra-établissement :

Au sein de vos établissements, services sociaux et médico-sociaux, en ajustant la prestation à votre demande et à votre contexte

Nos principaux domaines de formation

Santé

Relation d'aide

Psychiatrie

Soins

« La formation est l'essence de tout succès » Arnaud Boti

Notre plus

Nous vous proposons un dispositif d'accompagnement construit sur des interventions sur mesure, à partir de votre contexte et de vos besoins.

Au-delà des formations socles présentées dans ce catalogue ; nous pouvons intervenir sur les thèmes de votre choix, s'inscrivant dans nos domaines de formation.

Notre offre est personnalisée pour répondre aux attentes et besoins des stagiaires en lien avec les objectifs et les pratiques professionnelles mis en place dans votre établissement.

Ensemble, nous construisons des objectifs pédagogiques adaptés , afin de développer les compétences de vos collaborateurs.

Une question spécifique pour un profil agent particulier, nous sommes à votre écoute .

Contactez-nous par mail à formation@chsjura.fr

Construisons ensemble votre formation sur mesure

SOMMAIRE

PSYCHIATRIE

Approche du patient souffrant de troubles psychiques
(destinée aux soignants) **Page 6**

Troubles psychiques chez l'enfant et l'adolescent
en ESMS **Page 7**

Troubles psychiques et impact sur l'accompagnement social **Page 8**

Evaluation et repérage de la crise suicidaire **Page 9**

RELATION D'AIDE

Sensibilisation à l'entretien d'aide **Page 10**

SANTÉ

Promotion des comportements favorables à la santé,
incluant l'alimentation saine et l'activité physique régulière **Page 11**

SOINS

Addictions : Compréhension et soins **Page 12**

Gestion de la violence et de l'agressivité. Contention
et recherches d'alternatives **Page 13**

Prévention des infections associées aux soins
(destinée aux soignants) **Page 14**

Prévention des infections associées aux soins
(destinée aux ASHQ) **Page 15**

Prévention Secours Civiques – Niveau 1 (PSC1) **Page 16**

Règlement intérieur **Page 17**

APPROCHE DU PATIENT SOUFFRANT DE TROUBLES PSYCHIQUES

(DESTINÉE AUX SOIGNANTS)

Taux de satisfaction 2021 : 92.75%

Théorie : 60%

Pratique : 40%

- **Objectifs de la formation :**
 - Approfondir ses connaissances cliniques en psychopathologie
 - Connaître les classifications internationales
 - S'approprier les nouvelles terminologies propres aux nouvelles classifications nosographiques
- **Méthodologie :**
 - Apports théoriques et pratiques
 - Échanges sur des cas concrets
- **Matériel pédagogique :**
 - Vidéo projecteur
 - Ordinateurs portables

Durée : 2 jours

Dates : planification à partir de 2024

Modalité d'accès : les inscriptions sont possibles jusqu'à 7 jours avant le début de la formation

Formation en intra sur demande délais : 6 mois (durée estimée entre la demande du bénéficiaire et le début de la prestation)

Groupes : Min 4 participants
Max 12 participants

Lieu : Au CHS St-Ylie Jura à Dole

Formateurs : Infirmiers spécialisés en psychiatrie

Public : Personnel soignant

Tarif : 300€ TTC par participant
1800€ TTC pour un groupe

Prérequis : Aucun

Accessibilité : Toute situation de handicap, problème de santé ou difficulté d'apprentissage sera étudiée afin d'adapter les modalités pédagogiques

Contact : Nicole DEJEUX, Référente pédagogique (Joignable les jeudis et vendredis)
03.84.82.98.40 / formation@chs-jura.fr

Évaluer la satisfaction :

- Grille d'évaluation à chaud en fin de formation et réalisation d'un bilan écrit à partir des données.

Outils d'évaluation des acquis :

- Recueil des attentes des participants par le formateur lors du lancement de la formation ou pré-questionnaire. Les attentes sont confrontées aux objectifs pédagogiques de formation pour mesurer ainsi la progression pédagogique
- Questionnaire d'évaluation des connaissances ou quizz, de début et de fin de formation pour mesurer l'atteinte des objectifs pédagogiques.

TROUBLES PSYCHIQUES CHEZ L'ENFANT ET L'ADOLESCENT EN ESMS

Taux de satisfaction 2022 : 90.88%

Théorie : 60%
Pratique : 40%

○ Objectifs de la formation :

- Approfondir les apports théoriques sur les pathologies rencontrées en structure ESMS
- Repérer et accompagner les troubles psychiques afin de gérer l'agressivité et les conflits
- Appréhender les positionnements professionnels à mettre en œuvre

○ Méthodologie :

- Apports théoriques et pratiques
- Mises en situation
- Photolangage

○ Matériel pédagogique :

- Vidéo projecteur
- Ordinateurs portables
- PPT sur le thème des pathologies

Durée : 3 jours

Dates : à déterminer

Modalité d'accès : les inscriptions sont possibles jusqu'à 7 jours avant le début de la formation

Formation en intra sur demande délais : 6 mois (durée estimée entre la demande du bénéficiaire et le début de la prestation)

Groupes : Min 4 participants
Max 18 participants

Lieu : à déterminer

Formateurs : Cadre Supérieur Socio-éducatif, Cadre de Santé en pédopsychiatrie

Public : Professionnel du domaine éducatif ou soignant

Tarif : 450€ TTC par participant
2700€ TTC pour un groupe

Prérequis : Aucun

Accessibilité : Toute situation de handicap, problème de santé ou difficulté d'apprentissage sera étudiée afin d'adapter les modalités pédagogiques

Contact : Nicole DEJEUX, Référente pédagogique (Joignable les jeudis et vendredis)
03.84.82.98.40 / formation@chsjura.fr

Évaluer la satisfaction :

- Grille d'évaluation à chaud en fin de formation et réalisation d'un bilan écrit à partir des données.

Outils d'évaluation des acquis :

- Recueil des attentes des participants par le formateur lors du lancement de la formation ou pré-questionnaire. Les attentes sont confrontées aux objectifs pédagogiques de formation pour mesurer ainsi la progression pédagogique
- Questionnaire d'évaluation des connaissances ou quizz, de début et de fin de formation pour mesurer l'atteinte des objectifs pédagogiques.

TROUBLES PSYCHIQUES ET IMPACT SUR L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

Taux de satisfaction 2021 : 86.65%

Théorie : 50%
Pratique : 50%

○ Objectifs de la formation :

- Comprendre les troubles psychiques
- Apprendre à observer les symptômes dans le quotidien
- Appréhender la clinique des addictions
- Être capable de se situer dans le travail en partenariat
- Interroger ses modes d'accompagnement

○ Méthodologie :

- Apports théoriques et pratiques
- Mises en situation
- Étude de cas

○ Matériel pédagogique :

- Vidéo projecteur
- Ordinateurs portables

Durée : 2 jours

Dates : 26 et 27 juin, 27 et 28 novembre 2023

Modalité d'accès : les inscriptions sont possibles jusqu'à 7 jours avant le début de la formation

Formation en intra sur demande délais : 6 mois (durée estimée entre la demande du bénéficiaire et le début de la prestation)

Groupes : Min 4 participants
Max 12 participants

Lieu : Au CHS St-Ylie Jura à Dole

Formateurs : Psychologue clinicienne

Public : Tout professionnel des champs sanitaire, médico-social et social

Tarif : 300€ TTC par participant
1800€ TTC pour un groupe

Prérequis : Aucun

Accessibilité : Toute situation de handicap, problème de santé ou difficulté d'apprentissage sera étudiée afin d'adapter les modalités pédagogiques

Contact : Nicole DEJEUX, Référente pédagogique
(Joignable les jeudis et vendredis)
03.84.82.98.40 / formation@chsjura.fr

Evaluer la satisfaction :

- Grille d'évaluation à chaud en fin de formation et réalisation d'un bilan écrit à partir des données.

Outils d'évaluation des acquis :

- Recueil des attentes des participants par le formateur lors du lancement de la formation ou pré-questionnaire. Les attentes sont confrontées aux objectifs pédagogiques de formation pour mesurer ainsi la progression pédagogique
- Questionnaire d'évaluation des connaissances ou quizz, de début et de fin de formation pour mesurer l'atteinte des objectifs pédagogiques.

ÉVALUATION ET REPÉRAGE DE LA CRISE SUICIDAIRE

Taux de satisfaction 2022 : 94%

Théorie : 30%
Pratique : 70%

○ Objectifs de la formation :

- Reconnaître les signes de souffrance psychique et notamment de la crise suicidaire
- Evaluer le risque suicidaire d'une personne
- Orienter vers l'intervenant de crise après s'être assuré de son accessibilité

○ Méthodologie :

- Mise en pratique par groupe de trois

○ Matériel pédagogique :

- Vidéo projecteur
- Ordinateurs portables
- Cahier du stagiaire
- Grille d'évaluation du risque suicidaire

Durée : 2 jours

Dates : 6 et 7 mars, 18 et 19 septembre, 16 et 17 octobre 2023

Modalité d'accès : les inscriptions sont possibles jusqu'à 7 jours avant le début de la formation

Formation en intra sur demande délais : 6 mois (durée estimée entre la demande du bénéficiaire et le début de la prestation)

Groupes : Min 4 participants
Max 12 participants

Lieu : Au CHS St-Yllie Jura à Dole

Formateurs : Psychologue – Formateur national prévention suicide et infirmier

Public : Personnel de santé, infirmier, médecin et psychologue

Tarif : 300€ TTC par participant
1800€ TTC pour un groupe

Prérequis : Aucun

Accessibilité : Toute situation de handicap, problème de santé ou difficulté d'apprentissage sera étudiée afin d'adapter les modalités pédagogiques

Contact : Nicole DEJEUX, Référente pédagogique (Joignable les jeudis et vendredis)
03.84.82.98.40 / formation@chscura.fr

Evaluer la satisfaction :

- Grille d'évaluation à chaud en fin de formation et réalisation d'un bilan écrit à partir des données.

Outils d'évaluation des acquis :

- Recueil des attentes des participants par le formateur lors du lancement de la formation ou pré-questionnaire. Les attentes sont confrontées aux objectifs pédagogiques de formation pour mesurer ainsi la progression pédagogique
- Questionnaire d'évaluation des connaissances ou quizz, de début et de fin de formation pour mesurer l'atteinte des objectifs pédagogiques.

SENSIBILISATION À L'ENTRETIEN D'AIDE

Taux de satisfaction 2022 : 90%

Théorie : 30%
Pratique : 70%

○ Objectifs de la formation :

- Être capable de mener un entretien
- Améliorer ses pratiques d'entretien auprès des personnes atteintes de troubles mentaux
- Analyser les différentes situations d'entretiens que les participants peuvent vivre
- Apprendre à repérer les différentes attitudes dans les entretiens
- Clarifier la spécificité de la relation d'aide centrée sur la personne

○ Méthodologie :

- Apports théoriques et pratiques
- Mises en situation
- Travail inter-session

○ Matériel pédagogique :

- Vidéo projecteur
- Ordinateurs portables

Durée : 2 jours

Dates : à déterminer

Modalité d'accès : les inscriptions sont possibles jusqu'à 7 jours avant le début de la formation

Formation en intra sur demande délais : 6 mois (durée estimée entre la demande du bénéficiaire et le début de la prestation)

Groupes : Min 4 participants
Max 12 participants

Lieu : à déterminer

Formateurs : Infirmiers spécialisés en psychiatrie

Public : Tout professionnel des champs sanitaire, médico-social et social

Tarif : 300€ TTC par participant
1800€ TTC pour un groupe

Prérequis : Aucun

Accessibilité : Toute situation de handicap, problème de santé ou difficulté d'apprentissage sera étudiée afin d'adapter les modalités pédagogiques

Contact : Nicole DEJEUX, Référente pédagogique
(Joignable les jeudis et vendredis)
03.84.82.98.40 / formation@chsjura.fr

Evaluer la satisfaction :

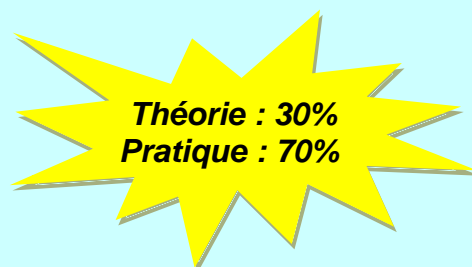
- Grille d'évaluation à chaud en fin de formation et réalisation d'un bilan écrit à partir des données.

Outils d'évaluation des acquis :

- Recueil des attentes des participants par le formateur lors du lancement de la formation ou pré-questionnaire. Les attentes sont confrontées aux objectifs pédagogiques de formation pour mesurer ainsi la progression pédagogique
- Questionnaire d'évaluation des connaissances ou quizz, de début et de fin de formation pour mesurer l'atteinte des objectifs pédagogiques.

PROMOTION DES COMPORTEMENTS FAVORABLES À LA SANTÉ, INCLUANT L'ALIMENTATION SAINNE ET L'ACTIVITÉ PHYSIQUE RÉGULIÈRE

Taux de satisfaction 2021 : 87%



- **Objectifs de la formation :**
 - Intégrer la dimension prévention de la santé, dans la pratique des professionnels
 - Sensibiliser au concept de promotion de la santé
 - Acquérir un savoir-faire relatif aux compétences psycho-sociales de l'utilisateur
 - Repérer les facteurs de risque de pathologies en lien avec la nutrition
- **Méthodologie :**
 - Apports théoriques et pratiques
 - Mises en situation
 - Simulation en santé
- **Matériel pédagogique :**
 - Vidéo projecteur
 - Ordinateurs portables

Durée : 3 jours

Dates : non prévue en 2023

Modalité d'accès : les inscriptions sont possibles jusqu'à 7 jours avant le début de la formation

Formation en intra sur demande délais : 6 mois (durée estimée entre la demande du bénéficiaire et le début de la prestation)

Groupes : Min 4 participants
Max 12 participants

Lieu : Au CHS St-Yllie Jura à Dole

Formateurs : Diététicien, professeur APA

Public : Tout public

Tarif : 450€ TTC par participant
2700€ TTC pour un groupe

Prérequis : Aucun

Accessibilité : Toute situation de handicap, problème de santé ou difficulté d'apprentissage sera étudiée afin d'adapter les modalités pédagogiques

Contact : Nicole DEJEUX, Référente pédagogique
(Joignable les jeudis et vendredis)
03.84.82.98.40 / formation@chs.jura.fr

Evaluer la satisfaction :

- Grille d'évaluation à chaud en fin de formation et réalisation d'un bilan écrit à partir des données.

Outils d'évaluation des acquis :

- Recueil des attentes des participants par le formateur lors du lancement de la formation ou pré-questionnaire. Les attentes sont confrontées aux objectifs pédagogiques de formation pour mesurer ainsi la progression pédagogique
- Questionnaire d'évaluation des connaissances ou quizz, de début et de fin de formation pour mesurer l'atteinte des objectifs pédagogiques.

ADDICTIONS: COMPREHENSION ET SOINS

Taux de satisfaction 2022 : 93.23%

Théorie : 70%
Pratique : 30%

○ Objectifs de la formation :

- Développer et renforcer ses connaissances théoriques et pratiques dans le domaine de l'addictologie
- Enrichir le champ de l'intelligence émotionnelle
- Sensibiliser les professionnels aux problématiques de troubles en addictologie
- Se mettre en situation pour affiner et parfaire sa pratique
- S'inscrire dans une démarche d'amélioration pour l'acquisition des bonnes pratiques

○ Méthodologie :

- Apports théoriques et pratiques
- Mises en situation
- Proposer, co-penser et co-construire des actions opérationnelles

○ Matériel pédagogique :

- Vidéo projecteur
- Ordinateurs portables

Durée : 3 jours

Dates : 27-28-29 mars, 9-10-11 octobre 2023

Modalité d'accès : les inscriptions sont possibles jusqu'à 7 jours avant le début de la formation

Formation en intra sur demande délais : 6 mois (durée estimée entre la demande du bénéficiaire et le début de la prestation)

Groupes : Min 4 participants
Max 12 participants

Lieu : Au CHS St-Ylie Jura à Dole

Formateurs : Equipe de professionnels spécialisés en addictologie

Public : Tout professionnel des champs sanitaire, médico-social et social

Prérequis : Aucun

Tarif : 450€ TTC par participant
2700€ TTC pour un groupe

Accessibilité : Toute situation de handicap, problème de santé ou difficulté d'apprentissage sera étudiée afin d'adapter les modalités pédagogiques

Contact : Nicole DEJEUX, Référente pédagogique (Joignable les jeudis et vendredis)
03.84.82.98.40 / formation@chsjura.fr

Evaluer la satisfaction :

- Grille d'évaluation à chaud en fin de formation et réalisation d'un bilan écrit à partir des données.

Outils d'évaluation des acquis :

- Recueil des attentes des participants par le formateur lors du lancement de la formation ou pré-questionnaire. Les attentes sont confrontées aux objectifs pédagogiques de formation pour mesurer ainsi la progression pédagogique
- Questionnaire d'évaluation des connaissances ou quizz, de début et de fin de formation pour mesurer l'atteinte des objectifs pédagogiques.

GESTION DE LA VIOLENCE ET DE L'AGRESSIVITÉ

CONTENTION ET RECHERCHES D'ALTERNATIVES

Taux de satisfaction 2022 : 90.85%

Théorie : 30%
Pratique : 70%

○ Objectifs de la formation :

- Identifier et analyser ses pratiques de prévention ou de gestion de la violence
- Comprendre les différentes formes d'agressivité, de violence
- Développer des compétences individuelles pour prévenir ces situations de violence et d'agressivité
- Développer des stratégies collectives pour prévenir des situations de violence et leurs conséquences
- Consolider des compétences dans le soin et l'accompagnement des patients hospitalisés sans leur consentement, en chambre d'isolement ou sous contention
- Savoir mettre en œuvre et développer en équipe des alternatives à la contention

○ Méthodologie :

- Apports théoriques et pratiques
- Mise en situation

○ Matériel pédagogique :

- Vidéo projecteur
- Ordinateurs portables
- Livret sur les pratiques
Gestion de la violence et de l'agressivité
- Mallette de contention

Durée : 1 jour

Dates : 16 mars, 1^{er} juin, 5 octobre,
7 décembre 2023

Modalité d'accès : les inscriptions sont possibles jusqu'à 7 jours avant le début de la formation

Formation en intra sur demande délais : 6 mois (durée estimée entre la demande du bénéficiaire et le début de la prestation)

Groupes : Min 4 participants
Max 12 participants

Lieu : Au CHS St-Ylie Jura à Dole

Formateurs : Infirmier, cadre de santé et aide-soignant

Public : Tout professionnel des champs sanitaire, médico-social et social

Tarif : 150€ TTC par participant
900€ TTC pour un groupe

Prérequis : Aucun

Accessibilité : Toute situation de handicap, problème de santé ou difficulté d'apprentissage sera étudiée afin d'adapter les modalités pédagogiques

Contact : Nicole DEJEUX, Référente pédagogique
(Joignable les jeudis et vendredis)
03.84.82.98.40 / formation@chs-jura.fr

Evaluer la satisfaction :

- Grille d'évaluation à chaud en fin de formation et réalisation d'un bilan écrit à partir des données.

Outils d'évaluation des acquis :

- Recueil des attentes des participants par le formateur lors du lancement de la formation ou pré-questionnaire. Les attentes sont confrontées aux objectifs pédagogiques de formation pour mesurer ainsi la progression pédagogique
- Questionnaire d'évaluation des connaissances ou quizz, de début et de fin de formation pour mesurer l'atteinte des objectifs pédagogiques.

PRÉVENTION DES INFECTIONS ASSOCIÉES AUX SOINS (DESTINÉE AUX SOIGNANTS)

Taux de satisfaction 2022 : 91.30%

Théorie : 80%
Pratique : 20%

○ Objectifs de la formation :

- Comprendre les modes de transmission des micro-organismes
- Identifier le rôle de chacun dans la prévention des infections associées aux soins et la transmission croisée
- Savoir appliquer les précautions standard et les précautions complémentaires
- Connaître et savoir adapter les mesures en cas de pathologie fréquemment rencontrées (Gale, Covid, GEA, IRA...)
- Développer des actions de prévention dans son service

○ Méthodologie :

- Apports théoriques et pratiques
- Mises en situation

○ Matériel pédagogique :

- Vidéo projecteur
- Ordinateurs portables
- Caisson pédagogique
- Films Cpias

Durée : 1 jour

Dates : 23 mars, 25 avril, 4 mai, 6 juin, 5 septembre, 17 octobre, 14 novembre, 12 décembre 2023

Modalité d'accès : les inscriptions sont possibles jusqu'à 7 jours avant le début de la formation

Formation en intra sur demande délais : 6 mois (durée estimée entre la demande du bénéficiaire et le début de la prestation)

Groupes : Min 4 participants
Max 12 participants

Lieu : Au CHS St-Ylie Jura à Dole

Formateurs : Cadre hygiéniste et infirmier hygiéniste

Public : Soignants

Tarif : 150€ TTC par participant
900€ TTC pour un groupe

Prérequis : Aucun

Accessibilité : Toute situation de handicap, problème de santé ou difficulté d'apprentissage sera étudiée afin d'adapter les modalités pédagogiques

Contact : Nicole DEJEUX, Référente pédagogique
(Joignable les jeudis et vendredis)
03.84.82.98.40 / formation@chsjura.fr

Evaluer la satisfaction :

- Grille d'évaluation à chaud en fin de formation et réalisation d'un bilan écrit à partir des données.

Outils d'évaluation des acquis :

- Recueil des attentes des participants par le formateur lors du lancement de la formation ou pré-questionnaire. Les attentes sont confrontées aux objectifs pédagogiques de formation pour mesurer ainsi la progression pédagogique
- Questionnaire d'évaluation des connaissances ou quizz, de début et de fin de formation pour mesurer l'atteinte des objectifs pédagogiques.

PRÉVENTION DES INFECTIONS ASSOCIÉES AUX SOINS (DESTINÉE AUX ASHQ)

Taux de satisfaction 2022 : 94.38%



○ Objectifs de la formation :

- Comprendre les modes de transmission des micro-organismes
- Identifier le rôle de chacun dans la prévention des infections associées aux soins et la transmission croisée
- Savoir appliquer les précautions standard et les précautions complémentaires
- Connaître les produits d'entretien, leurs dangers et leurs utilisations
- Etre capable de réaliser les opérations de de bionettoyage efficace, dans le respect des objectifs de qualité et de sécurité
- Connaître les fonctions logistiques et mettre en place des mesures de prévention concernant les légionnelles

○ Méthodologie :

- Apports théoriques et pratiques
- Mises en situation

○ Matériel pédagogique :

- Vidéo projecteur
- Ordinateurs portables
- Caisson pédagogique et films Cpias

Durée : 1 jour

Dates : 9 mars, 13 juin, 19 octobre, 1^{er} décembre 2023

Modalité d'accès : les inscriptions sont possibles jusqu'à 7 jours avant le début de la formation

Formation en intra sur demande délais : 6 mois (durée estimée entre la demande du bénéficiaire et le début de la prestation)

Groupes : Min 4 participants
Max 12 participants

Lieu : Au CHS St-Yllie Jura à Dole

Formateurs : Cadre hygiéniste et infirmier hygiéniste

Public : ASHQ

Tarif : 150€ TTC par participant
900€ TTC pour un groupe

Prérequis : Aucun

Accessibilité : Toute situation de handicap, problème de santé ou difficulté d'apprentissage sera étudiée afin d'adapter les modalités pédagogiques

Contact : Nicole DEJEUX, Référente pédagogique (Joignable les jeudis et vendredis)
03.84.82.98.40 / formation@chsjura.fr

Evaluer la satisfaction :

- Grille d'évaluation à chaud en fin de formation et réalisation d'un bilan écrit à partir des données.

Outils d'évaluation des acquis :

- Recueil des attentes des participants par le formateur lors du lancement de la formation ou pré-questionnaire. Les attentes sont confrontées aux objectifs pédagogiques de formation pour mesurer ainsi la progression pédagogique
- Questionnaire d'évaluation des connaissances ou quizz, de début et de fin de formation pour mesurer l'atteinte des objectifs pédagogiques.

PREVENTION SECOURS CIVIQUES

NIVEAU 1 (PSC1)

Taux de satisfaction 2022 : 98.23%

Théorie : 30%
Pratique : 70%

○ Objectifs de la formation :

- Exécuter correctement les gestes de premiers secours destinés à se protéger, ainsi que la victime et les témoins
- Alerter les secours d'urgence et empêcher l'aggravation de l'état de la victime et préserver son intégrité physique en attendant l'arrivée des secours

○ Méthodologie :

- Apports théoriques et pratiques, diaporama
- Mises en situation

○ Matériel pédagogique :

- Vidéo projecteur
- Ordinateurs portables
- Mannequin adulte, enfant et nourrisson
- Malette de maquillage pour simuler les plaies et fracturer
- Simulateur de défibrillateur

Durée : 2 jours

Dates : 16 et 17 janvier, 15 et 16 mai, 19 et 20 juin, 18 et 19 septembre, 18 et 19 décembre 2023

Modalité d'accès : les inscriptions sont possibles jusqu'à 7 jours avant le début de la formation

Formation en intra sur demande délais : 6 mois (durée estimée entre la demande du bénéficiaire et le début de la prestation)

Groupes : Min 4 participants
Max 10 participants

Lieu : Au CHS St-Ylie Jura à Dole

Formateurs : Agent de sécurité

Public : Tout public

Tarif : 300 € TTC par participant
1800€ TTC pour un groupe

Prérequis : Aucun

Accessibilité : Toute situation de handicap, problème de santé ou difficulté d'apprentissage sera étudiée afin d'adapter les modalités pédagogiques

Contact : Nicole DEJEUX, Référente pédagogique
(Joignable les jeudis et vendredis)
03.84.82.98.40 / formation@chsjura.fr

Evaluer la satisfaction :

- Grille d'évaluation à chaud en fin de formation et réalisation d'un bilan écrit à partir des données.

Outils d'évaluation des acquis :

- Recueil des attentes des participants par le formateur lors du lancement de la formation ou pré-questionnaire. Les attentes sont confrontées aux objectifs pédagogiques de formation pour mesurer ainsi la progression pédagogique
- Questionnaire d'évaluation des connaissances ou quizz, de début et de fin de formation pour mesurer l'atteinte des objectifs pédagogiques.

Règlement intérieur de notre organisme de formation

Objet et champ d'application du règlement intérieur

Le présent règlement s'applique à toutes les personnes participantes à une action de formation organisée par l'organisme de formation du Centre Hospitalier Spécialisé Saint-Ylie Jura.

Le règlement définit les règles d'hygiène et de sécurité, les règles générales et permanentes relatives à la discipline ainsi que la nature et l'échelle des sanctions pouvant être prises vis-à-vis des stagiaires qui y contreviennent et les garanties procédurales applicables lorsqu'une sanction est envisagée.

Toute personne doit respecter les termes du présent règlement durant toute la durée de l'action de formation.

Conditions générales

Toute personne en stage doit respecter le présent règlement pour toutes les questions relatives à l'application de la réglementation en matière d'hygiène et de sécurité, ainsi que les règles générales et permanentes relatives à la discipline.

Règles générales d'hygiène et de sécurité

Chaque stagiaire doit veiller à sa sécurité personnelle et à celle des autres en respectant, en fonction de sa formation, les consignes générales et particulières de sécurité en vigueur sur les lieux de stage, ainsi qu'en matière d'hygiène.

S'il constate un dysfonctionnement du système de sécurité, il en avertit immédiatement le responsable de formation du Centre Hospitalier Spécialisé Saint-Ylie Jura ou l'un de ses représentants.

Le non-respect de ces consignes expose la personne à des sanctions disciplinaires.

Conformément à l'article R.6352-1 du Code du Travail, lorsque la formation se déroule dans une entreprise ou un établissement déjà doté d'un règlement intérieur, les mesures d'hygiène et de sécurité applicables aux stagiaires sont celles de ce dernier règlement.

Maintien en bon état du matériel

Chaque stagiaire a l'obligation de conserver en bon état le matériel qui lui est confié en vue de sa formation. Les stagiaires sont tenus d'utiliser le matériel conformément à son objet : l'utilisation du matériel à d'autres fins, notamment personnelles est interdite.

Suivant la formation suivie, les stagiaires peuvent être tenus de consacrer le temps nécessaire à l'entretien ou au nettoyage du matériel.

Utilisation des machines et du matériel

Les outils et les machines ne doivent être utilisés qu'en présence d'un formateur et sous surveillance.

Toute anomalie dans le fonctionnement des machines et du matériel et tout incident doivent être immédiatement signalés au formateur qui a en charge la formation suivie.

Consignes d'incendie

Les consignes d'incendie et notamment un plan d'évacuation comportant la localisation des extincteurs et des issues de secours, sont affichés dans les locaux de la formation continue de manière à être connus de tous les stagiaires.

Un plan a été disposé devant chaque entrée du rez-de-chaussée et un troisième plan est affiché en haut des escaliers, au 1^{er} étage du service de la formation continue.

Chaque stagiaire peut en prendre connaissance.

En cas d'alerte, le stagiaire doit cesser toute activité de formation et suivre dans le calme les instructions du représentant habilité de l'organisme de formation du Centre Hospitalier Spécialisé Saint-Ylie Jura ou des services de secours.

Tout stagiaire témoin d'un début d'incendie doit immédiatement appeler les secours en composant le 18 à partir d'un téléphone fixe ou le 112 à partir d'un téléphone portable et alerter un représentant de l'organisme de formation du Centre Hospitalier Spécialisé Saint-Ylie Jura.

(Sur ce point particulier, voir les articles R.4227-28 et suivants du Code du Travail)

Accident

Tout accident ou incident survenu à l'occasion ou en cours de formation doit être immédiatement déclaré par le stagiaire accidenté ou les personnes témoins de l'accident, au responsable de formation ou à son représentant.

Conformément à l'article R 6342-3 du Code du Travail, l'accident survenu au stagiaire pendant qu'il se trouve dans les locaux du centre de formation ou pendant qu'il s'y rend ou en revient, fait l'objet d'une déclaration par le responsable de la formation continue auprès de la Direction des Ressources Humaines qui fera suivre la demande aux autorités compétentes.

Boissons alcoolisées et drogues

Il est interdit de se présenter en état d'ivresse ou sous l'emprise de drogue dans le centre de formation.

Il est aussi interdit d'apporter et de consommer des boissons alcoolisées ou de la drogue dans le centre de formation.

Accès à la machine à café

Les stagiaires auront accès, au moment des pauses fixées, à la machine à café.

Interdiction de fumer et de vapoter

En application du décret n° 92-478 du 29 mai 1992 fixant les conditions d'application de l'interdiction de fumer dans les lieux affectés à un usage collectif, il est interdit de fumer dans les salles de formation.

Les dispositions prévues par le présent article s'appliquent indistinctement à la cigarette (y compris pipe, cigare, etc.) ou à la cigarette électronique.

Horaires - Absence et retards

Les horaires de stage sont fixés par le responsable de formation ou le formateur et portés à la connaissance des stagiaires soit par voie d'affichage, soit à l'occasion de la remise aux stagiaires du programme de formation. Les stagiaires sont tenus de respecter ces horaires sous peine de l'application des dispositions suivantes :

- En cas d'absence ou de retard, les stagiaires doivent avertir le formateur ou le secrétariat du service de formation. Par ailleurs, les stagiaires ne peuvent s'absenter pendant les heures de formation, sauf circonstances exceptionnelles acceptées par le responsable de formation ou le formateur.
- Lorsque les stagiaires sont des salariés en formation dans le cadre du plan de formation, l'organisme doit informer préalablement l'entreprise de ces absences. Toute absence ou retard non justifié par des circonstances particulières ou non autorisé constitue une faute passible de sanctions.

De plus, conformément à l'article R.6341-45 du Code du travail, le stagiaire – dont la rémunération est prise en charge par les pouvoirs publics –s'expose à une retenue sur sa rémunération de stage proportionnelle à la durée de l'absence.

Par ailleurs, les stagiaires sont tenus de remplir ou signer obligatoirement et régulièrement, au fur et à mesure du déroulement de l'action, la feuille d'émargement. Il peut lui être demandé de réaliser un bilan de la formation. A l'issue de l'action de formation, il se voit remettre une attestation de formation à transmettre, selon le cas, à son employeur/administration ou à l'organisme qui finance l'action.

Accès

L'accès aux locaux de la formation continue est réservé aux stagiaires, dans le cadre de leur session de formation ; toute autre personne n'est pas autorisée à y entrer.

Tenue et comportement

Les stagiaires sont invités à se présenter en tenue décente et à avoir un comportement correct à l'égard de toute personne présente dans le service de formation continue.

Des prescriptions vestimentaires spécifiques peuvent être demandées pour des formations spécifiques.

Utilisation du matériel

Sauf autorisation particulière du responsable de formation du Centre Hospitalier Spécialisé Saint-Ylie Jura ou de l'un de ses représentants, l'usage du matériel de formation se fait sur les lieux de formation et est exclusivement réservé à l'activité de formation. L'utilisation du matériel à des fins personnelles est interdite.

Le stagiaire est tenu de conserver en bon état le matériel qui lui est confié. Il doit en faire un usage conforme à son objet et selon les règles délivrées par le formateur.

Le stagiaire signale immédiatement au formateur toute anomalie du matériel.

Responsabilité de l'organisme en cas de vol ou endommagement de biens personnels des stagiaires

L'organisme décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration des objets personnels de toute nature déposés par les stagiaires dans son enceinte (salles de formation, locaux administratifs, parcs de stationnement...).

Sanction

Tout manquement du stagiaire à l'une des prescriptions du présent règlement intérieur pourra faire l'objet d'une sanction prononcée par le responsable de formation du Centre Hospitalier Spécialisé Saint-Yllie Jura ou son représentant.

Constitue une sanction au sens de l'article R 6352-3 du Code du Travail toute mesure, autre que les observations verbales, prises par le responsable de formation ou son représentant, à la suite d'un agissement du stagiaire considéré par lui comme fautif, que cette mesure soit de nature à affecter immédiatement ou non la présence de l'intéressé dans la formation ou à mettre en cause la continuité de la formation qu'il reçoit.

Tout agissement considéré comme fautif pourra, en fonction de sa nature et de sa gravité, faire l'objet de l'une ou l'autre des sanctions suivantes :

- rappel à l'ordre ;
- avertissement écrit par le responsable de formation du Centre Hospitalier Spécialisé Saint-Yllie Jura ou par son représentant ;
- blâme ;
- exclusion temporaire de la formation ;
- exclusion définitive de la formation.

Les amendes ou autres sanctions pécuniaires sont interdites.

Le responsable de formation ou son représentant informe de la sanction prise :

- l'employeur du salarié stagiaire (uniquement quand la formation se réalise sur commande de l'employeur) ;
- et /ou le financeur du stage.

Le responsable de formation ou son représentant informera l'employeur de la sanction prise, lorsque le stagiaire est un salarié bénéficiant d'une formation dans le cadre du plan de formation en entreprise.

Garanties disciplinaires

Article 16.1. – Information du stagiaire

Aucune sanction ne peut être infligée au stagiaire sans que celui-ci ait été informé au préalable des griefs retenus contre lui. Toutefois, lorsqu'un agissement, considéré comme fautif, a rendu indispensable une mesure conservatoire d'exclusion temporaire à effet immédiat, aucune sanction définitive relative à cet agissement ne peut être prise sans que le stagiaire n'ait été au préalable informé des griefs retenus contre lui et éventuellement, que la procédure ci-après décrite ait été respectée.

Article 16.2. – Convocation pour un entretien

Lorsque le responsable de formation du Centre Hospitalier Spécialisé Saint-Yllie Jura ou son représentant envisage de prendre une sanction, il est procédé de la manière suivante : il convoque le stagiaire

- par lettre recommandée avec accusé de réception ou remise à l'intéressé contre décharge
- en lui indiquant l'objet de la convocation ;

La convocation indique également la date, l'heure et le lieu de l'entretien ainsi que la possibilité de se faire assister par une personne de son choix, stagiaire ou salarié du centre de formation du Centre Hospitalier Spécialisé Saint-Yllie Jura.

Article 16.3. – Assistance possible pendant l’entretien

Au cours de l’entretien, le stagiaire peut se faire assister par une personne de son choix. Le responsable de formation ou son représentant indique le motif de la sanction envisagée et recueille les explications du stagiaire.

Article 16.4. – Prononcé de la sanction

La sanction ne peut intervenir moins d’un jour franc ni plus de quinze jours après l’entretien. La sanction fait l’objet d’une notification écrite et motivée au stagiaire sous forme d’une lettre recommandée ou remise contre décharge.

Pour l’organisme de formation du Centre Hospitalier Spécialisé Saint-Ylie Jura

CONTACTS :

Service Formation Continue CHS Saint-Ylie Jura : 0384829797

- Pour des questions pédagogiques : Nicole Dejeux – poste 1730, Evelyne Chambard – poste 1241, Eugénie De Sousa – poste 1439
 - Evelyne Chambard pour des questions financières - poste 1241
- Eugénie De Sousa pour des questions administratives et de logistique - poste 1439
 - Lydie Bédriot Référente Handicap - poste 1730
Adresse mail : lydie.bediot@etapes.org